

Compte-rendu du stage syndical AESH du 11 décembre 2020

Les organisateurs : Claude Ageron (bureau du SNUDI-FO, enseignants du 1^{er} degré ; bureau de l'UD) ;
Virginie Sachs (FNEC, AESH)

2 Aesh présentes (1 dépendante de Vaucanson et 1 de la DSDEN Drôme), deux excusées.

1) Après les présentations, chacune a pu s'exprimer sur les problématiques rencontrées.

2) Dans les échanges, le constat est le même que lors du stage précédent :

- conditions de travail dégradées,
- manque d'information concernant nos droits. Et il reste très compliqué d'avoir un interlocuteur, d'autant plus pour les Aesh dépendant du Lycée Vaucanson, bien que l'administration ait mis en place un service spécifique pour les AESH et les familles dans le but affirmé de faciliter l'accès aux informations,
- l'absence de propositions concrètes contraint souvent chacune à payer sur ses deniers et son temps personnel la formation.

Les échanges furent riches mais à plus d'un titre inquiétants, car nous sommes encore et toujours corvéables face à un Ministère - et un employeur (le rectorat) – qui, sous divers prétextes, ne souhaite pas créer un statut digne de ce nom.

→ *S'il est possible d'accepter punctuellement de rendre un service, celui-ci ne peut pas être imposé, et surtout pas pérennisé.*

→ *La peur de la perte d'emploi ou d'un mauvais bilan ne doit pas laisser place à l'acceptation de missions qui ne sont pas dans nos attributions : surveillance de cours, tirages de photocopies, etc. Les Aesh ne sont pas des ATSEM, des AED, ni des assistants administratifs.*

→ *L'occasion de rappeler que les Aesh n'ont pas à prendre en charge des élèves non notifiés pour pallier aux manques de l'administration, même si c'est à la demande d'un enseignant. NB : le cas échéant, ne pas hésiter à rappeler la réglementation et à expliquer.*

→ ***En cas de difficulté persistante, alerter le syndicat.***

L'entretien professionnel doit être validé par l'AESH. Il est rappelé que dans le 1^{er} degré, l'entretien est mené par l'IEN, équivalent d'un chef d'établissement (principal ou proviseur) dans le 2nd degré. Malheureusement, on constate que le IEN délègue souvent cette tâche, dans le 1^{er} degré, aux directeurs, dont ce n'est pas le rôle.

→ *Proposition : protester à ce sujet et demander à ce qu'une délégation soit reçue par la rectrice.*

Chacune regrette le manque de temps de concertation avec les autres professionnels, notamment avant les ESS. Cela ne facilite pas l'intégration dans les établissements et la connaissance de notre rôle.

→ *Il n'y pas de statut, qui reste la revendication fondamentale de toutes les Aesh. Un guide a été réalisé, qui peut être consulté : <http://www.ac-grenoble.fr/pid37280/aesh-accompagnants-des-eleves-situation-handicap.html>*

3) Les PIAL :

Cette nouvelle structuration donne lieu à une diminution du temps d'accompagnement par élève pour une seule AESH. Le but étant de mutualiser l'aide humaine...

Cela ne doit pas empêcher que l'aide notifiée soit complète pour l'élève même si elle est répartie entre plusieurs AESH. Ce que nous dénonçons à Force Ouvrière car l'AESH ne peut plus faire un travail de qualité quand l'accompagnement d'un élève se voit dans les faits diminuer à 3 heures, et parfois moins, en ajoutant qui plus est des temps de déplacement sur d'autres établissements.

Le kilométrage maximum entre chaque établissement n'est pas clairement défini, nous savons que nous pouvons tourner sur les établissements du PIAL dont nous dépendons. Dans certains secteurs on peut atteindre les 20km Aller !

→ *L'inclusion, maître mot de la loi Blanquer, ne doit pas être imposée pour des élèves relevant de structures spécialisées.*

Quelques précisions sur certains points :

PIA : Plateforme permettant d'accéder à tous les services de l'éducation nationale :

https://pia.ac-grenoble.fr/login/ct_logon.jsp

FTLV : nous avons droit à 3 formations dans l'année scolaire. Il ne faut pas hésiter à s'inscrire, même si elles ne sont pas explicitement ouvertes aux AESH.

<https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/> ou <https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/content/sinscrire-une-formation>

Protection fonctionnelle : comme tout agent de la fonction publique, nous y avons droit : c'est le rôle de l'état de nous protéger dans nos fonctions si nous sommes victimes d'atteintes volontaires à notre intégrité, de violences, d'actes de harcèlement, de menaces, d'injures...

Pour plus de sûreté, en informer le syndicat.

Défraiement pour les déplacements domicile-travail ou d'établissement à établissement et remboursement d'abonnement transports en commun :

La demande doit être adressée au service de gestion SAG ou bien à Vaucanson.

Prime mobilité durable : Remboursement à hauteur de 200 euros pour l'utilisation des transports doux (sans

justificatif : déclaration sur l'honneur) ; avant le 31 décembre 2020, **en ligne uniquement** :

<https://pia.ac-grenoble.fr/intranet-cms/content/forfait-mobilites-durables>

Sécurité sociale : Dans le guide des AESH il est écrit : « *La gestion du régime obligatoire de sécurité sociale des AESH de l'Education nationale est prise en charge par la MGEN.* »

Cette affiliation à la MGEN apparaît comme obligatoire, cependant, cela ne peut nous être imposé.

A savoir cependant : cette bascule de régime général ne change en rien nos droits ou nos acquis. Avantage : les jours de carence passent de 3 jours à 1 seul à la MGEN. Il faut donc vérifier ce qu'il en est en prenant contact si aucune information n'a été reçue par mail.

Ensap : *bulletins de salaire disponibles via ce lien*
<https://ensap.gouv.fr/web/accueilnonconnecte>

Indemnité compensatrice CSG : (AESH sous contrat avant 2018 et toujours sous contrat sans interruption) à vérifier sur les bulletins de salaire. Un décompte de rappel devrait être transmis à la fin de l'année.

Pour toute question : aesh38.enlutte@gmail.com

Se syndiquer permet de disposer d'informations et de conseils, de ne pas rester seule et d'être soutenue, de pouvoir aider à son tour des collègues en difficulté.

Et d'agir collectivement pour la défense et la satisfaction de nos revendications !

Un vrai statut, un vrai salaire !

Emploi à temps complet pour tous les AESH (temps complet = 24 heures par semaine)

Temps partiel choisi !

Augmentation immédiate de 183€ sans contrepartie !

L'obtention de la prime matériel informatique

Augmentation de la valeur du point d'indice à hauteur de 18%

Le respect des notifications

Abandon des PIAL !

Une grève dans l'Education Nationale, interprofessionnelle, est prévue le 26 janvier, nous y avons toute notre place.

Propositions :

Confectionner notre banderole spécifique avec nos mots d'ordre dans les manifestations.

Demander audience au rectorat, pour obtenir des réponses aux questionnements récurrents (Prises en charges d'élèves non notifiés, CPF, formation, masques, bulletin de salaire, plateforme téléphonique...).

Diffuser le document national FO spécial AESH (en cours de rédaction) dès réception.